

CANNABIS TEST

Par Profil supprimé Postée le 25/04/2010 19:28

Bonjour,j'ai 18 ans et passe bientôt un concours de gendarme ou un test est présent a la visite médical.

Je fume environ 5a6 joint par semaine et passe ce test dans un mois.

Mes questions sont :

Pensez vous que je puisse être positif?

Si je le suis(positif) puis-je être condamné?

Mise en ligne le 26/04/2010

Bonjour,

Le test THC (cannabis) est un test immunochimique qui permet la détection qualitative du cannabis dans les urines. Ce test autorise uniquement un résultat préliminaire qualitatif instantané. Il ne permet pas d'évaluer des taux de drogues d'une manière quantitative. Une méthode analytique non immunologique de laboratoire est nécessaire pour la confirmation du résultat. Il s'agira cette fois de confirmer le résultat du test urinaire positif par un test sanguin. Toujours en cas de positivité avec le test THC (cannabis), l'avis d'un professionnel doit être pris en compte pour l'interprétation, ainsi que les données cliniques.

En ce qui vous concerne, vous ne dites pas depuis quand vous consommez. Cependant vous consommez un joint par jour, ce qui vous exclu de la catégorie des consommateurs réguliers, c'est-à-dire ceux qui fument plus de 5 joints quotidiennement. Néanmoins, vous vous placez dans une certaine constance de consommation qui nous laisse supposer que votre organisme n'a pas tout à fait éliminé toute présence de THC. De ce fait il est possible que votre test se révèle positif si vous êtes amené à le passer dans un mois.

Il va sans dire que si vous êtes positif au test, votre entrée à la Gendarmerie peut être compromise. Nous vous mettons ci-dessous un lien vous renvoyant à notre site aux rubriques délai de positivité et sanctions pour usage.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier la loi et les drogues : les sanctions pour usage
- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité